

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2023

---

**MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 89

présenté par  
Mme Givernet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le coût financier entraîné par le moratoire sur les méga-bassines.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander au Gouvernement de réaliser un rapport présentant le coût financier entraîné par le moratoire proposé par cette proposition de loi.